France Valley
INVESTISSEMENTS

Agrément AMF n° GP-14000035

SAS FRANCE VALLEY FONCIÈRE EUROPE

BULLETIN SEMESTRIEL D'INFORMATION

ACTIVITÉ DU PREMIER SEMESTRE 2026 – N°2026-01
PÉRIODE ANALYSÉE DU 1er JANVIER 2026 AU 30 JUIN 2026
PÉRIODE DE VALIDITÉ : DEUXIEME SEMESTRE 2026

Cher(e) Associé(e),

France Valley a le plaisir de vous rendre compte de l'activité du premier semestre 2026 de la SAS France Valley Foncière Europe, véhicule d'investissement paneuropéen de France Valley.

Lors de ce premier semestre, et comme mentionné dans les derniers bulletins, la société de gestion a pu travailler sur le projet d'absorption par votre Foncière de 6 fonds de la gamme Europe. Cette opération, votée lors des Assemblées Générales des 30 juin et 13 juillet, sera finalisée lors du 2nd semestre. Ainsi, dans le prochain bulletin, au 31 décembre, vous sera présenté l'ensemble fusionné, permettant d'augmenter la capitalisation de votre Foncière de près de 90 millions d'euros.

Au 30 juin 2026, ce sont plus de 17 000 hectares de près de 200 forêts européennes qui sont détenus par le véhicule, dans 12 pays.

En complément des dernières acquisitions et actualités sur le patrimoine de votre Foncière, nous vous partageons dans ce bulletin les actualités sur les incendies forestiers, qui ont malheureusement rythmé notre été, ainsi que les solutions mises en place pour limiter leur effet sur nos portefeuilles, tout en rappelant qu'aucune forêt gérée par France Valley n'a été touchée durant cette période.

Nous vous en souhaitons une bonne lecture.



LE CHIFFRE À RETENIR :

28 053

C'est le nombre d'hectares gérés par France Valley pour le compte de ses fonds européens au 30/06/2026.



SOMMAIRE

03 ACTUALITÉS

04 LES INCENDIES DE L'ÉTÉ 2026

07 NOS ENGAGEMENTS ESG

10 PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

11 PRINCIPAUX CHIFFRES

12 ACQUISITIONS ET CESSIONS

14 COMMENTAIRE DE GESTION

17 RISQUES

ACTUALITÉS



LES ACQUISITIONS AU PREMIER SEMESTRE EN EUROPE

Le premier semestre 2026 s'est conclu avec l'acquisition de 36 forêts dans 4 pays, représentant 1 158 hectares pour un montant de 9,7 M€ pour les fonds paneuropéens gérés par France Valley. La majorité des forêts est située en Finlande, puis en Lituanie et en Irlande. Enfin nous avons poursuivi les investissements au Royaume-Uni, au Pays-de-Galles.

Répartition des acquisitions au premier semestre en Europe



Pondération par les valeurs d'acquisition. Les investissements réalisés ne préjugent pas des investissements futurs et sont donnés à titre indicatif.

LES INCENDIES DE L'ÉTÉ 2026

Sources : rapports officiels EFFIS

L'été 2026 a bien entendu été marqué par les incendies. A fin août, selon l'EFFIS, ce sont environ 650 000 hectares de forêts qui ont pris feu en Europe. A titre de comparaison, la moyenne entre 2012 et 2025 s'élève à 434 711 ha sur les 8 premiers mois de l'année. Si les tristes records de 2012, 2017 et 2022 n'ont pas été battus, l'année 2026 reste très largement supérieure à la norme.

45 % de ce total concerne l'Espagne, avec près de 300 000 ha incendiés. La France se situe en 2nde position de ce triste classement avec plus de 100 000 ha ravagés par les incendies. L'Italie (80 000 ha), le Portugal (50 000 ha) et la Grèce (25 000 ha) suivent dans ce classement. Les 4 pays méditerranéens connaissent leur total le plus élevé depuis 15 ans. La Grèce a même connu son été le plus destructeur depuis le début des relevés.

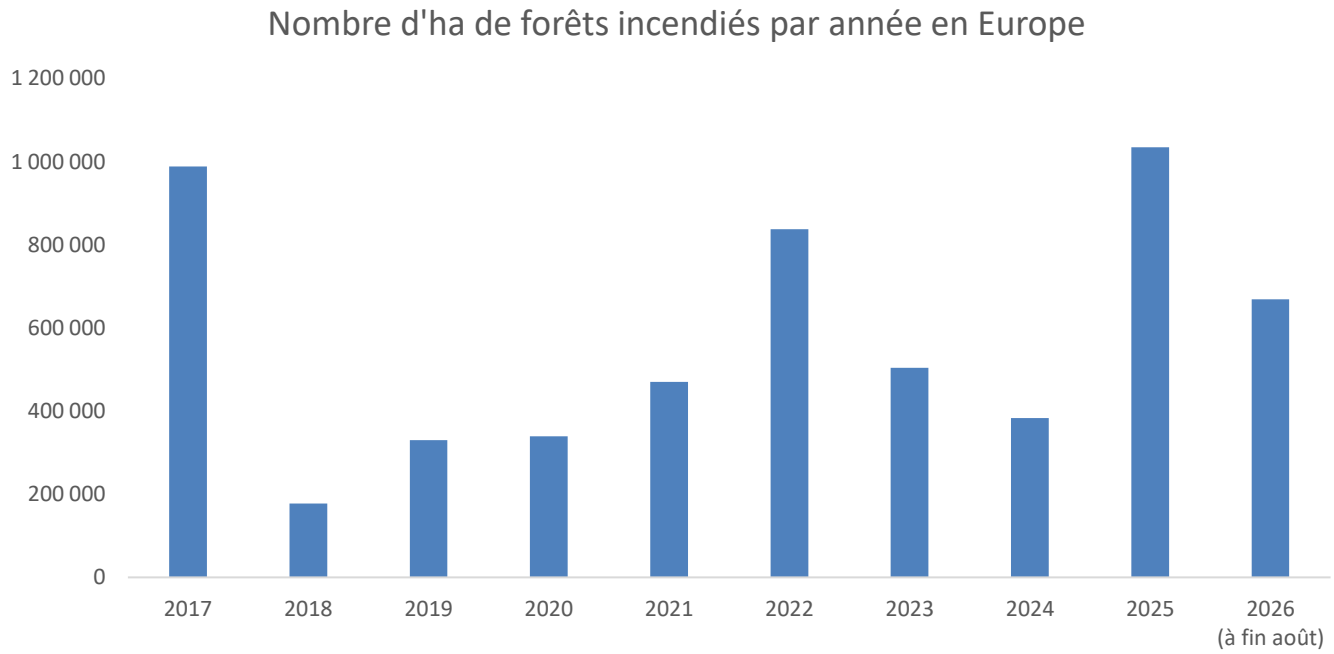

Bien entendu, les épisodes de canicules et de sécheresse, liés au dérèglement climatique sont en grande partie responsables de ce phénomène et tous les pays ne sont pas naturellement pas égaux devant le risque des incendies, la zone méditerranéenne étant, sans surprise, la plus en risque : une analyse World Weather Attribution a ainsi établi que le changement climatique a rendu les conditions favorables aux grands feux au moins 2 fois plus probables en France et au moins 20 fois plus probables en Espagne par rapport au XIXè siècle.

Nous avons néanmoins aujourd'hui à notre disposition de nombreux outils permettant d'estimer les zones les plus à risque, même si cela ne permet pas d'éviter tous les incendies. Tout d'abord, la mise à disposition de moyens de lutte performants, tels l'investissement dans des pistes d'accès et des réserves d'eau, les obligations de débroussaillement, les interdictions de fréquentation des secteurs sensibles et la sensibilisation du grand public, 90 % des incendies ayant une origine humaine.

Le déploiement d'outils météorologiques permet également d'estimer les zones les plus à risque. Une carte interactive et mise à jour en continu, combinant danger météorologique et vulnérabilité (populations, valeurs écologiques, valeurs économiques exposées) est fournie sur le site de l'EFFIS. Celle de début août, présentée sur la page suivante montre bien que les risques majeurs sont condensés sur le pourtour méditerranéen. A noter : quelques zones dans le nord de l'Europe ressortent comme risquées, plutôt en raison de la vulnérabilité en cas d'incendie plutôt que pour le risque réel d'incendies : en effet, le territoire est extrêmement boisé, le pays est historiquement peu équipé contre les incendies, et les essences résineuses, particulièrement sur des sols tourbeux auront tendance à s'embraser plus facilement que des essences feuillues. Il faut y voir ici un signal d'extension géographique du risque incendie, et non pas une bascule vers un régime méditerranéen.

LES INCENDIES DE L'ÉTÉ 2026

Sources : rapports officiels EFFIS

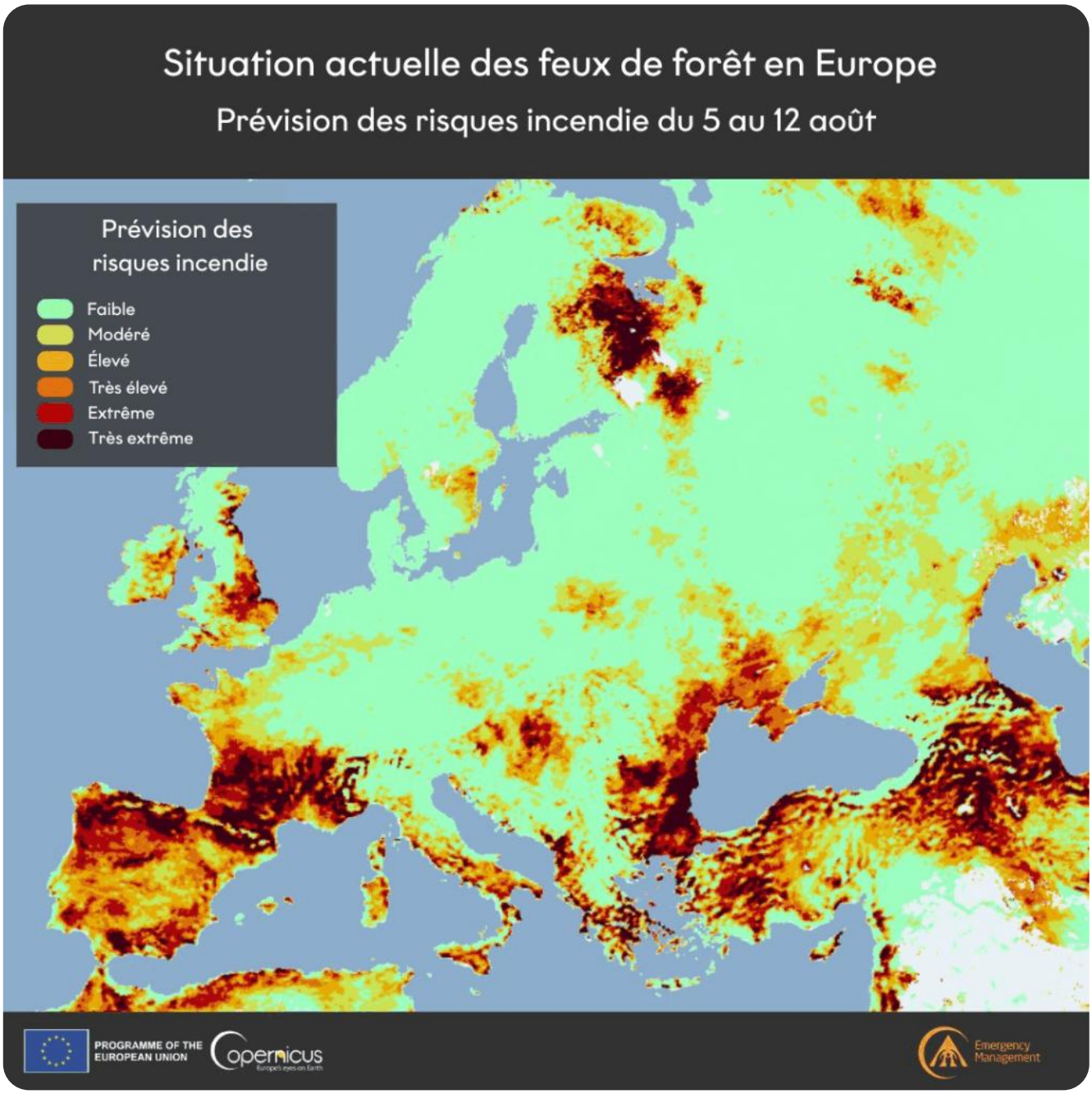

Il est à noter que la forêt européenne compte 160 millions d'hectares. La surface incendiée cette année correspond donc à moins de 0,5 % de la surface totale. Loin de nous l'idée de minimiser ces chiffres ni surtout leurs impacts locaux : destruction d'écosystèmes, pertes pour les propriétaires sinistrés, risques pour la biodiversité des massifs touchés, … Mais rapportée à l'échelle d'un portefeuille diversifié, cette proportion change la nature du risque à considérer : un fonds diversifié qui exclurait dès l'acquisition les zones classées à risque élevé ou très élevé, qui répartit ses actifs entre plusieurs bassins climatiques plutôt que de les concentrer sur un seul massif, et qui mixe les essences et les classes d'âge, n'élimine pas le risque incendie, mais s'organise pour qu'un sinistre localisé, même sévère à l'échelle d'un massif, reste statistiquement contenu à l'échelle du portefeuille global. C'est la différence entre le risque tel qu'il se présente pour un propriétaire isolé sur un massif non assuré, qui peut perdre l'intégralité de son actif en un été, et le risque tel qu'il se présente pour un fonds structuré autour de cette diversification, où un sinistre localisé n'impacte que peu la valorisation globale du fonds.

A ce titre, il est important de différencier les éventuels impacts à court terme, et ceux à plus moyen-long terme.

LES INCENDIES DE L'ÉTÉ 2026

Sources : rapports officiels EFFIS

L'exemple girondin de cet été est éclairant. Le mégafeu de Saumos-Le Porge a détruit la quasi-totalité de la monoculture de pin maritime sur la zone, générant entre 3,5 et 4 millions de tonnes de bois brûlé à écouler (l'équivalent des deux tiers, voire de la totalité, d'une année de production du massif landais). Cet afflux concentré dans le temps sature le marché : les acteurs de la filière (Alliance Forêts Bois, ONF) anticipent une décote de l'ordre de 15 à 20 %. De plus, le contexte géopolitique actuel pourrait amplifier la pression baissière. Cet impact se veut néanmoins surtout localisé dans les zones incendiées.

Concernant la valorisation des forêts en tant que tel, l'impact pourrait être différencié sur la durée, en supposant que l'incendie reste un phénomène ponctuel. En effet, si nous considérons que la valeur d'une forêt est la somme du foncier et du stock de bois qui la compose, l'incendie ne détruit pas la valeur foncière, le stock de bois pouvant, comme nous l'avons vu, être en partie commercialisé, en complément des éventuelles assurances, qui pourront couvrir les frais de replantation.
Ainsi l'impact sur la valorisation de la forêt pourrait être limitée, sans aucune garantie bien entendu.
La meilleure réponse pour limiter l'effet de ces risques reste l'exclusion des zones les plus à risque et la diversification du portefeuille.



NOS ENGAGEMENTS ESG
30/06/2026 – FRANCE VALLEY

FRANCE VALLEY – SIGNATAIRE DES PRI

France Valley est signataire des *Principles for Responsible Investment* (PRI) mis en place par les Nations Unies dont le but est de mieux aligner les intérêts des investisseurs sur les objectifs plus larges de la Société.

CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE

La SAS est composée d'actifs forestiers qui bénéficient d'une certification environnementale privée visant à promouvoir la gestion durable des forêts (ou sont en cours de certification). Les deux certifications considérées par France Valley sont la certification PEFC (« *Program for Endorsement of Forest Certification* ») ou FSC (« *Forest Stewardship Council* »).

FONDS ALIGNÉ À 80% AVEC LA TAXONOMIE EUROPÉENNE

La SAS est un produit financier 80% aligné avec la Taxonomie européenne. Cela signifie qu'il investit dans des activités considérées comme « durables » au sens de l'Union Européenne, qu'il contribue de façon substantielle à l'atteinte d'objectifs environnementaux tout en ne portant pas de préjudice important à d'autres enjeux environnementaux et qu'il garantit le respect des garanties minimales de l'OCDE et de l'OIT.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

La SAS France Valley Foncière Europe répond à 5 des 17 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.



FONDS CLASSÉ ARTICLE 9 SFDR

Fonds classé « article 9 » au sens du règlement européen SFDR, ce qui signifie que la SAS poursuit un objectif d'investissement durable au niveau environnemental. Cette catégorie comprend les actifs les plus vertueux au sens de l'Europe.

LABEL GREENFIN

La SAS France Valley Foncière Europe bénéficie de la certification GREENFIN FRANCE FINANCE VERTE délivrée par Novethic, organisme accrédité par l'Etat. Novethic audite annuellement le fonds afin de veiller à ce que les critères du label soient toujours remplis et que les indicateurs d'impact du fonds soient conformes aux engagements pris au regard de la réglementation française et européenne.

MESURE D'IMPACT ET INDICATEURS

Trois critères ont été retenus afin de mesurer et suivre l'atteinte des objectifs durables des fonds, et qui permettent de démontrer qu'aucune atteinte grave n'est portée aux autres objectifs taxonomiques. Ces indicateurs font l'objet d'une publication dans le rapport annuel des fonds et feront l'objet d'un audit externe :

- L'empreinte carbone des forêts en portefeuille est mesurée à l'aide d'un **Indice de Carbone Forestier (ICF).** Cette méthodologie s'appuie sur les travaux de l'ADEME et du Centre National de la Propriété Forestière lors de la mise en place du Label Bas Carbone, adopté par le Ministère de la Transition Ecologique. L'intérêt des fonds est que l'ICF progresse d'une année sur l'autre.
- Le taux de certification **PEFC (« Program for Endorsement of Forest Certification ») ou FSC (« Forest Stewardship Council »)** sur le nombre de forêts total du portefeuille : l'objectif est que 100% des actifs soient certifiés ou en cours de certification à la clôture de chaque exercice.
- La **notation ESG** des actifs du portefeuille est réalisée annuellement afin de faire un diagnostic ESG (Carbone, Biodiversité, Social) des forêts au moment de leur acquisition et de proposer sur cette base des perspectives et d'amélioration de gestion afin d'améliorer ce scoring. »

Au 31/12/2025, 100% des actifs forestiers sont certifiés PEFC ou FSC ou en cours de certification.

ANALYSE DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

France Valley met actuellement en place un processus d'analyse des risques environnementaux auxquels ses actifs forestiers pourraient être exposés. Les principaux risques identifiés sont les risques environnementaux physiques et de transition liés au climat et à la biodiversité.

LES INDICATEURS ESG
L'Indice de Carbone Forestier

France Valley a le plaisir de présenter son Indice de Carbone Forestier. Rappelons que cet indicateur, développé par les équipes de France Valley, permet de mesurer année après année l'évolution du stock de carbone des forêts et leur contribution effective à la transition environnementale.

La Société a choisi d'utiliser un indice carbone, exprimé en tonne équivalent CO_2 et développé en interne qui s'appuie sur la méthodologie du Label Bas Carbone entériné par le Ministère de la Transition Écologique. La méthodologie de l'indice est disponible ici.

L'indicateur permet de calculer le stock de CO_2 séquestré dans les forêts, stocké dans les produits issus des bois vendus, ou dont les émissions ont été évitées grâce à l'usage de ces bois. L'objectif de France Valley est que cet indice progresse d'une année sur l'autre, illustrant le fait que les forêts détenues permettent de lutter contre les effets du changement climatique.

Concernant la SAS France Valley Foncière Europe, l'indice est en progression de 36 520 T_{eq} CO_2 à périmètre constant (référence au 31/12/2024), soit un **gain de 1,05% et de 5,30 T_{eq} Co_2 par hectare**.

Certification environnementale des forêts

L'objectif des fonds de France Valley est de détenir uniquement des forêts labellisées FSC ou PEFC. Sur la SAS France Valley Foncière Europe, le taux de forêts certifiées ou en cours de certification était bien de 100 % au 31/12/2024 et l'est toujours au 31/12/2025.

Notation ESG

France Valley a également développé différents indicateurs ESG, permettant d'établir une notation pour ses différents fonds.

Pour mener cette évaluation ESG, 25 critères sont analysés pour chaque forêt acquise à partir du 01/01/2025. Chaque critère peut rentrer dans une ou plusieurs des catégories de la notation : Biodiversité, Carbone et Social. On peut citer à titre d'exemple :

- Prévention incendie
- Résistance au feu
- Séquestration Carbone
- Résistance technologique aux aléas climatiques
- Part de la propriété cloisonnée
- Diversité des essences
- Gestion à couvert continu
- Maturité des peuplements
- Capacité des sols à permettre l'introduction d'essences variées
- Fréquentation du public
- Accès motorisé

Chacun des critères est associé à une question sur la situation de référence du massif, qui reflète l'état de la forêt et des pratiques de gestion à l'instant du diagnostic, sur la base de laquelle chaque réponse correspond à un score. Chaque score associé à chacun des critères est pondéré selon les trois piliers (Carbone, Biodiversité et Social), de telle sorte qu'une note Biodiversité, une note Carbone et une note Sociale peuvent être calculées à l'aide de cette notation ESG.

Ces notes sont présentées ci-après et rebasées sur 100, ce qui permet de calculer une note globale sur le fonds de 53,99 / 100. Ce score sera suivi dans le temps et l'objectif est de le voir s'améliorer sur le moyen/long-terme.

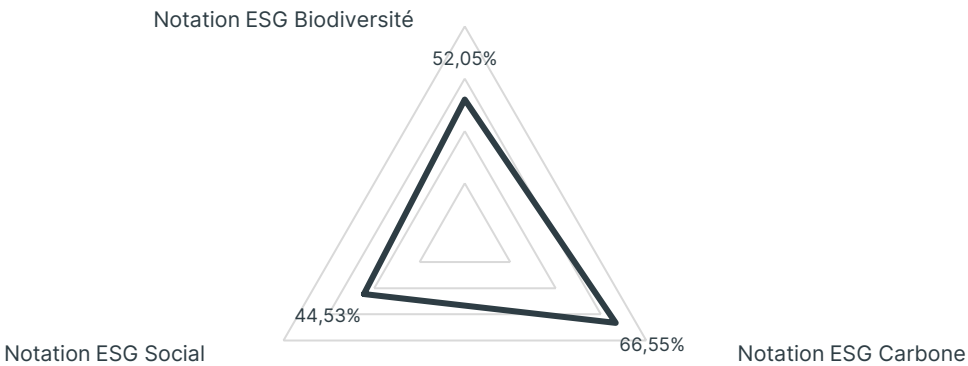

Indicateurs de risques environnementaux

La Société a également mis en place un suivi des risques environnementaux, qui peuvent être divisés en deux groupes : les risques climatiques et les risques sanitaires. Les indicateurs suivis sont le nombre d'hectares touchés par des incendies, la tempête ou la neige, ou par des parasites ou problèmes sanitaires :

Risques climatiques				Risques sanitaires	
Surfaces touchées par unincendie		Surfaces touchées par la tempête ou la neige		Surfaces touchées par des parasites/problèmes sanitaires	
ha	% surface	ha	% surface	ha	% surface
0,1	0.0006 %	1,9	0,01 %	35,21	0,22 %

99 % de la surface de la SAS France Valley Foncière Europe n'a subi aucun risque environnemental en 2025.

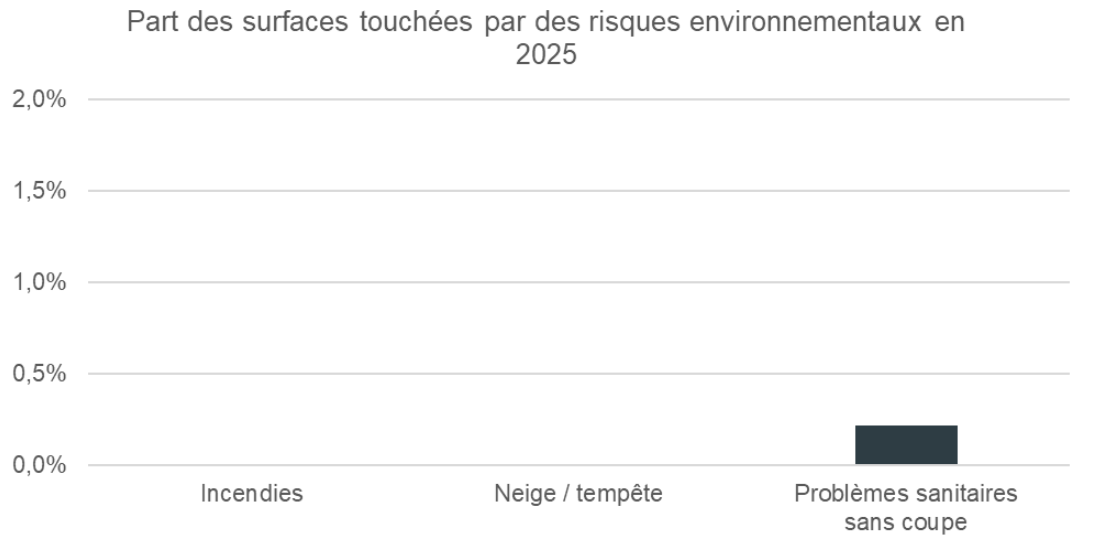



PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

30/06/2026 – source : FRANCE VALLEY

CHIFFRES CLÉS

SAS :
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

STATUT :
SOUSCRIPTIONS OUVERTES

CAPITAL :
VARIABLE

DURÉE DE LA SAS :
99 ANS

DATE DE CRÉATION :
28/05/2021

N° SIREN :
899 834 576

DÉPOSITAIRE :
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

CLASSIFICATION SFDR :
9

Répartition du fonds par pays (pondérée par les valeurs d'acquisition)



RÉPARTITION DE L'ACTIF

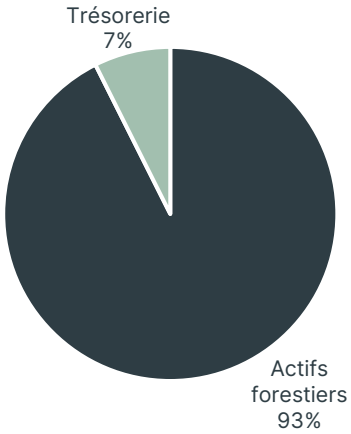

RÉPARTITION DES FORÊTS PAR ESSENCE

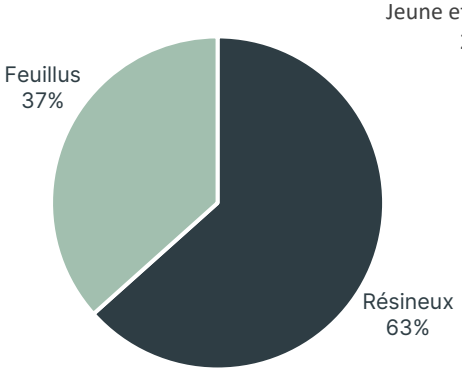

RÉPARTITION DES FORÊTS PAR MATURITÉ

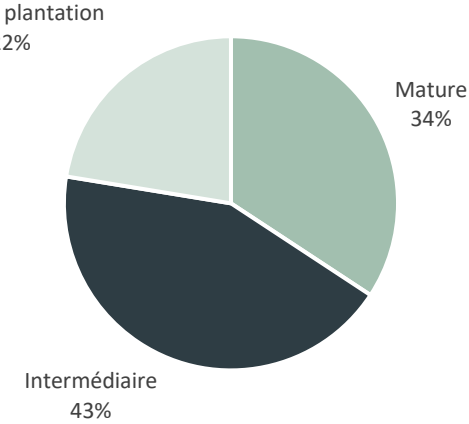

Les investissements réalisés ne préjugent pas des investissements futurs et sont donnés à titre indicatif.
Il existe un risque de perte en capital.

PRINCIPAUX CHIFFRES

	Nombre de parts	Parts nouvelles	Retraits	Nombre de parts en attente de retrait	Nombre d'associés	Capitalisation	Prix de souscription	Valeur de retrait
Au 31/12/2025	1 624 269	439 395	90 071	-	494	173 942 967 €	107,09 €	96,38 €
Au 30/06/2026	1 754 952	225 678	94 995	-	533	187 937 810 €	107,09 €	96,38 €

Evolution de la valeur de reconstitution, du prix de souscription et de la valeur de retrait

Depuis la création

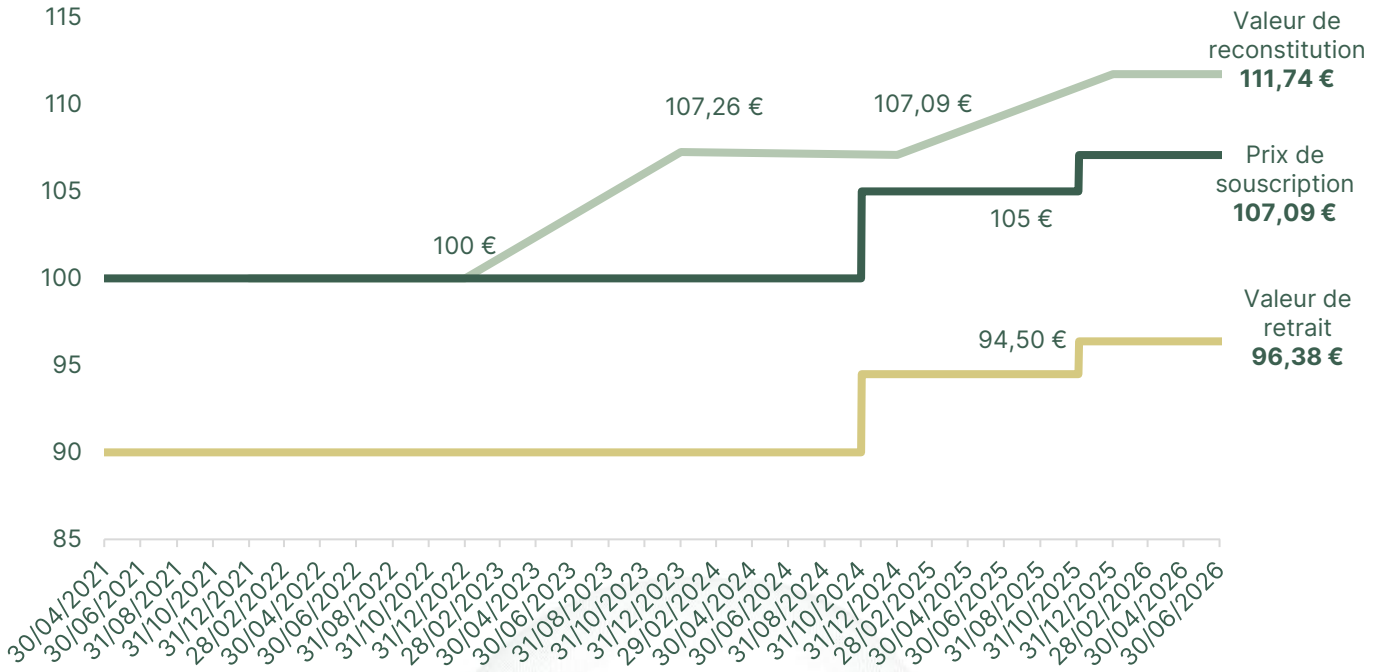

Rappelons que les performances passées ne présagent pas des performances futures, qu'elles ne sont pas constantes dans le temps et qu'il existe un risque de perte en capital.

La valeur de reconstitution est la valeur « brute » du patrimoine (incluant tous les droits et frais acquittés à la constitution du patrimoine du fonds).

Le prix de souscription est fixé par la Société de gestion dans une fourchette de 10 % autour de la valeur de reconstitution; c'est le prix payé pour souscrire une part.

La valeur de retrait est la valeur qu'obtiendrait l'associé s'il demandait le rachat de ses parts, la liquidité n'étant pas garantie; elle correspond au prix de souscription diminué de la commission de souscription de 10 %.

La valeur de réalisation est la valeur « nette » du patrimoine et équivaut à la somme qui serait obtenue si le fonds devait être liquidé et si tous les actifs étaient vendus à la valeur d'expertise.

93,13 €

VALEUR DE RÉALISATION
au 31/12/2025

111,74 €

VALEUR DE RECONSTITUTION
au 31/12/2025

SOIT UN ÉCART DE 4,17 %
AVEC LE PRIX DE SOUSCRIPTION

LES ACQUISITIONS DU PREMIER SEMESTRE (1/2)
AU 30/06/2026 – FRANCE VALLEY

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.
Il existe un risque de perte en capital.

Nom de la forêt	Pays	Date d'acquisition	Coordonnées GPS (cliquez pour visualiser)	Surface (ha)	Prix d'acquisition	Valeur d'expertise	Description
Forêt de Vanha-Juhola	Finlande	19/01/2026	62.720012222, 25.221127778	22,25	160 400 €	160 400 €	Forêt à dominante résineuse (épicéa et pin), composée majoritairement de peuplements moyens (77% de la surface) en pleine croissance. Coupes envisageables à moyen terme.
Forêt de Cloonty	Irlande	21/01/2026	52.560763142828881, -9.150004455061731	17,39	265 000 €	302 500 €	Une plantation d'épicéas de Sitka avec le mélèze du Japon en accompagnement, composée de peuplements moyens et jeunes en croissance soutenue.
Peupleraie de Totoriškis	Lituanie	21/01/2026	55.429939123577 4, 25.31997734251947	32,87	105 000 €	105 000 €	Une plantation de peupliers à fort potentiel de croissance rapide et productive, bénéficiant d'un bon accès.
Forêt de Koivupuro	Finlande	23/01/2026	63.085545833, 26.068922778	29,59	150 400 €	150 400 €	Forêt de pins avec le bouleau en accompagnement, composée majoritairement de peuplements moyens (73% de la surface) en croissance soutenue. Coupes envisageables à moyen terme.
Forêt de Hepolanmäki	Finlande	27/01/2026	60.816457476929 16, 21.918077813493426	37,66	330 400 €	330 400 €	Forêt à dominante résineuse (83% de la surface) avec le pin comme essence principale, majoritairement mature (69%). Important potentiel de coupes à court terme.
Forêt de Gwanas	Royaume-Uni	09/02/2026	52.728032591364 31, -3.800673858307578	42,4	788 229 €	788 229 €	Une plantation résineuse d'épicéas avec le mélèze en accompagnement au Pays de Galles, composée majoritairement de jeunes peuplements en croissance (54% de la surface), avec une part mature (30%) offrant des coupes à court terme.
Peupleraie de Vanagine	Lituanie	26/02/2026	55.297499675729 82, 25.185763813490976	7,8	25 000 €	25 000 €	Une plantation de peupliers à fort potentiel de croissance rapide et productive, bénéficiant d'un bon accès.
Forêt de Meenleitrim	Irlande	03/03/2026	52.281047784784136, -9.372800405189738	6,77	112 000 €	122 500 €	Une plantation d'épicéas de Sitka arrivée à maturité, homogène et productive, offrant des perspectives de coupes à court terme.
Peupleraie de Narkuškiai	Lituanie	03/03/2026	55.247689480869 71, 25.189221250677 74	15,23	53 305 €	53 300 €	Une plantation de peupliers à fort potentiel de croissance rapide et productive, bénéficiant d'un bon accès.
Forêt de Kantala	Finlande	20/03/2026	62.145069444, 27.315864722	69,14	461 400 €	461 400 €	Vaste forêt de 69 ha dominée par l'épicéa avec le pin en accompagnement, composée majoritairement de peuplements moyens en pleine croissance et d'une part feuillue significative.
Forêt de Coolboy	Irlande	27/03/2026	52.464856985408 27, -8.641542046308873	10,21	165 000 €	165 000 €	Une plantation mixte d'épicéas de Sitka et de frênes, majoritairement composée de peuplements moyens en pleine croissance, avec des coupes envisageables à moyen terme.
Forêt de Kylmäkorpi	Finlande	27/03/2026	60.512627824368714, 24.162251915342 1	36,54	408 400 €	408 400 €	Forêt résineuse dominée par l'épicéa avec le pin en accompagnement. Répartition équilibrée entre peuplements matures et moyens, offrant un potentiel de coupes à court terme.
Forêt de Onnenmaa	Finlande	30/03/2026	60.888383333, 27.930216944	21,5	155 400 €	155 400 €	Forêt à dominante résineuse (pin et épicéa) composée majoritairement de peuplements moyens en pleine croissance, avec un potentiel de coupes à moyen terme.
Forêt de Moneyquid	Irlande	08/04/2026	53.187009989444476, -7.423905014691247	8,39	190 000 €	194 500 €	Une plantation d'épicéas de Sitka presque entièrement mature (89% de la surface), avec le frêne en accompagnement, offrant un potentiel de récolte à court terme.
Forêt de Karhuahdas	Finlande	20/04/2026	62.415962500, 25.098825278	21,97	135 400 €	135 400 €	Forêt de pins avec l'épicéa en accompagnement, majoritairement composée de peuplements moyens en croissance soutenue. Coupes envisageables à moyen terme.
Forêt de Drominagh North	Irlande	15/05/2026	52.151260169576 27, -9.009522179157342	32,07	880 000 €	947 500 €	Une vaste plantation d'épicéas de Sitka de 32 ha, presque entièrement mature, offrant un important potentiel de récolte à court terme.
Forêt de Nimeton	Finlande	21/05/2026	62.205196389, 26.372341389	27,74	201 500 €	201 500 €	Forêt à dominante résineuse (épicéa et pin) avec une part feuillue, répartie entre peuplements moyens majoritaires et matures. Coupes envisageables à moyen terme.

LES ACQUISITIONS DU PREMIER SEMESTRE (2/2)
AU 30/06/2026 – FRANCE VALLEY

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.
Il existe un risque de perte en capital.

Nom de la forêt	Pays	Date d'acquisition	Coordonnées GPS (cliquez pour visualiser)	Surface (ha)	Prix d'acquisition	Valeur d'expertise	Description
Peupleraie de Nedožinka	Lithuania	12/06/2026	55.79004, 26.17197	116,59	408 057 €	408 057 €	Une plantation de peupliers à fort potentiel de croissance rapide et productive, bénéficiant d'un bon accès.
Forêt de Ratila	Finland	15/06/2026	61.657391667, 26.978571389	28,03	171 600 €	182 000 €	Forêt résineuse dominée par le pin, composée majoritairement de peuplements moyens en croissance soutenue. Coupes envisageables à moyen terme.
Forêt de Sysmäki	Finland	17/06/2026	60.944155833, 28.296143889	103,9	625 400 €	625 400 €	Vaste forêt de 104 ha à dominante résineuse (pin et épicéa), avec une répartition équilibrée entre peuplements matures et moyens offrant un potentiel de coupes à court terme.
Forêt de Vuorniemi	Finland	17/06/2026	62.953507222, 28.822650833	23,53	365 400 €	365 400 €	Forêt résineuse dominée par le pin, majoritairement mature, offrant des perspectives de coupes à court terme.
Forêt de Hembacka	Finland	17/06/2026	63.4893808069679, 22.797828635582395	35,74	300 400 €	300 400 €	Forêt de pins presque entièrement mature, offrant un important potentiel de coupes immédiates.
Forêt de Lehtihovi	Finland	18/06/2026	62.921906234537767, 24.029645533735955	35	285 400 €	285 400 €	Forêt résineuse dominée par le pin, presque entièrement mature (85% de la surface), offrant un important potentiel de coupes à court terme.
Forêt de Lisa-Virtala	Finland	18/06/2026	63.207955155912331, 24.306511262571156	39,5	161 400 €	161 400 €	Forêt de pins majoritairement mature (68% de la surface), offrant un important potentiel de coupes à court terme.
Forêt de Hylkylä et Kolmio	Finland	23/06/2026	63.354594167, 25.956227222	58,19	296 400 €	318 000 €	Forêt résineuse de 58 ha dominée par le pin avec l'épicéa en accompagnement, composée majoritairement de peuplements moyens et jeunes en croissance. Potentiel de coupes progressif.
Forêt de Haanperä	Finland	24/06/2026	62.085823611, 25.571945556	27,36	210 400 €	210 400 €	Forêt mixte d'épicéas et de bouleaux présentant une répartition équilibrée entre classes d'âge, offrant un potentiel de coupes régulier dans le temps.
Forêt de Särkelä	Finland	24/06/2026	63.162597500, 25.674722778	38	240 000 €	258 000 €	Forêt mixte à dominante résineuse (épicéa et pin) avec une part feuillue importante, majoritairement composée de peuplements moyens. Potentiel de coupes à moyen terme.
Forêt de Hepojoki	Finland	25/06/2026	61.796296389, 27.323617222	32,24	335 000 €	335 000 €	Forêt résineuse dominée par l'épicéa avec le pin en accompagnement, répartie de manière équilibrée entre peuplements matures et moyens. Potentiel de coupes à court terme.

LES CESSIONS DU PREMIER SEMESTRE
AU 30/06/2026 – FRANCE VALLEY

Aucune session n'est intervenue lors de ce semestre

COMMENTAIRE DE GESTION

Au cours de ce premier semestre, près de 17 200 m³ ont été vendus par la Foncière Europe. Dans les trois Pays Baltes, 14 700 m³ proviennent principalement de récoltes finales dans des peuplements à dominante de pin sylvestre.

En Finlande, 1 600 m³ ont été prélevés dans le cadre de coupes de régénération et d'éclaircie de pin et d'épicéa. En Roumanie, des coupes sanitaires ont permis le prélèvement de 625 m³ de feuillus dépérissants, tandis qu'en Suède, près de 300 m³ d'épicéa ont été coupés dans une optique d'irrégularisation des peuplements.

Les travaux ont permis de dégager 130 hectares de jeunes peuplements et d'implanter 125 000 épicéas, pins et bouleaux dans les Pays baltes. Près de 11 000 épicéas et pins ont été plantés en Finlande.

Concernant le boisement de terres agricoles, 140 hectares ont été reboisées en peupliers en Lituanie et environ 100 hectares en chêne liège en Espagne.



FORÊT DE FALKENSTEIN – ALLEMAGNE – 982,86 HA

VOLUME DE BOIS VENDU

642 953 €
Chiffre d'affaires ventes de bois

14 494 m3
Volume converti exploité

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR CATEGORIE

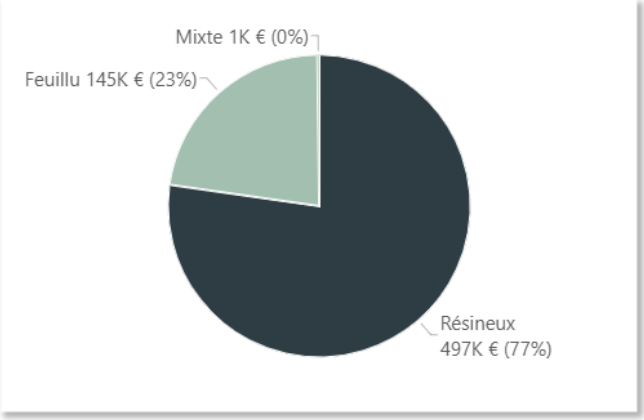

VOLUME PAR CATEGORIE (m3 converti)

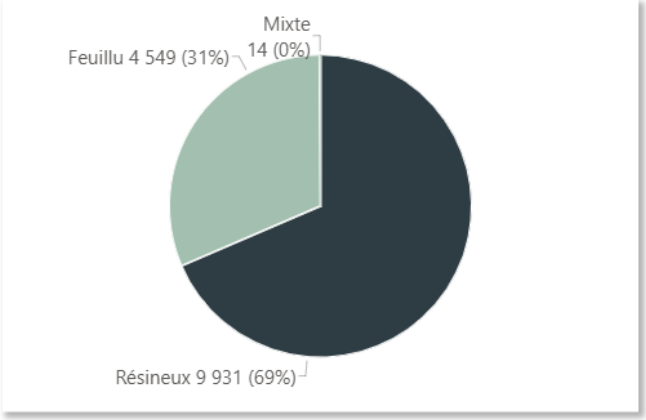

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR CATEGORIE ET PAYS

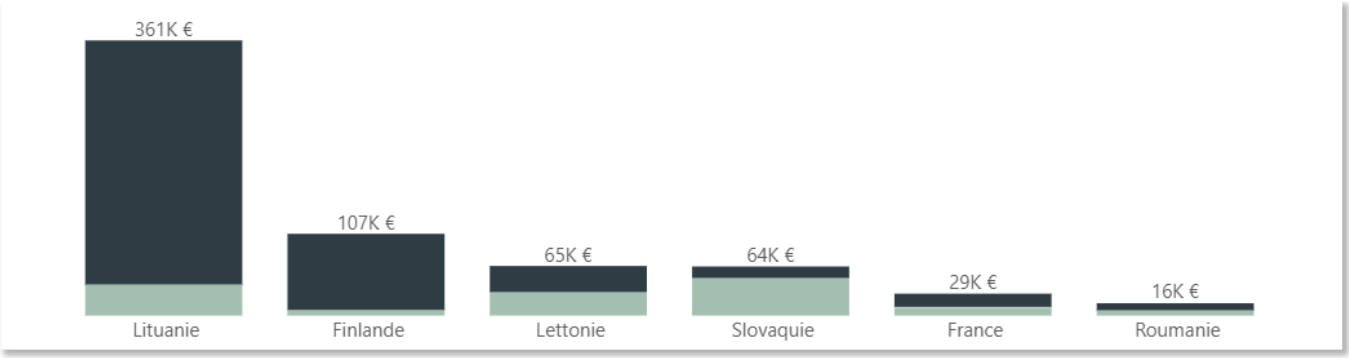

PLUS IMPORTANTS CHIFFRES D'AFFAIRES

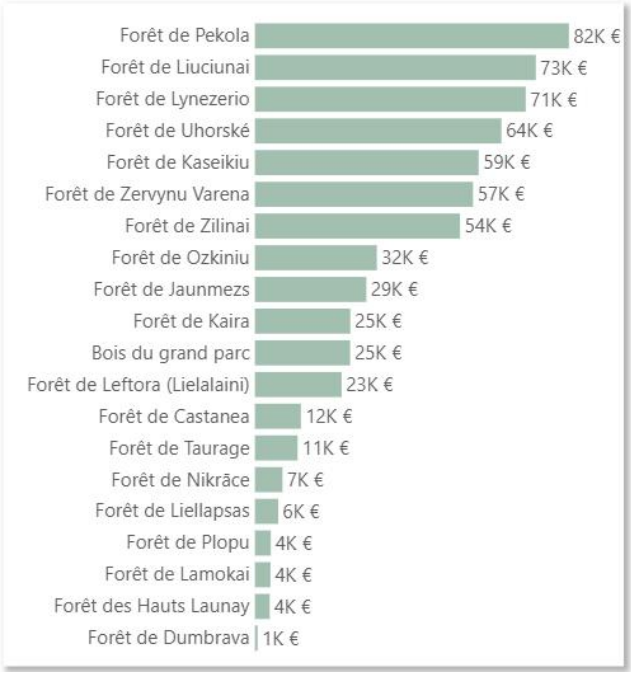

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR FORET

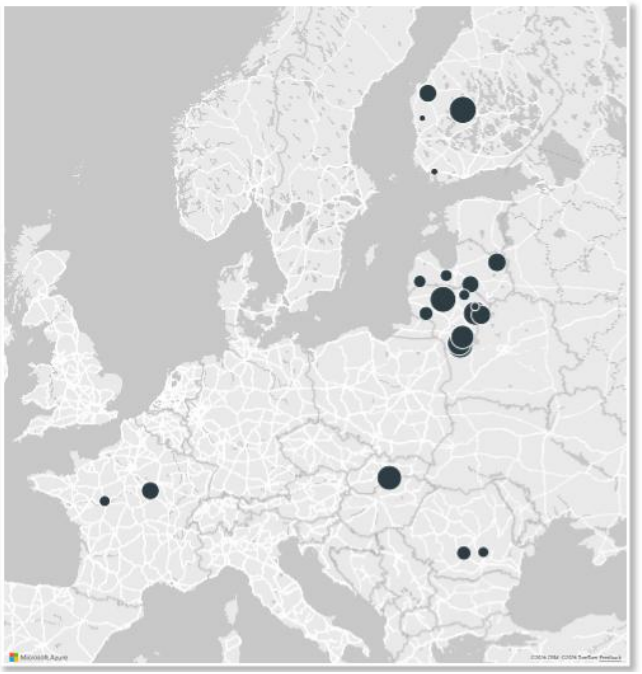

VOLUME DE BOIS VENDU

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ESSENCE FEUILLUE

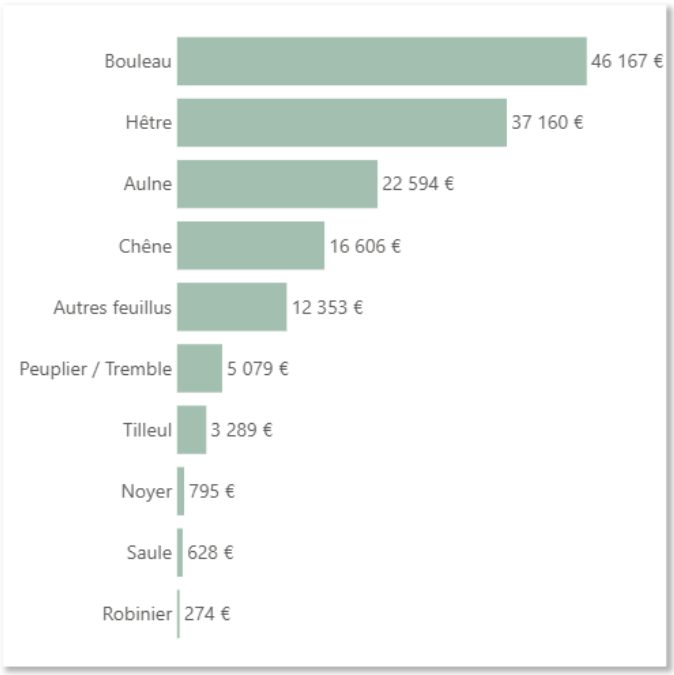

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ESSENCE RESINEUSE

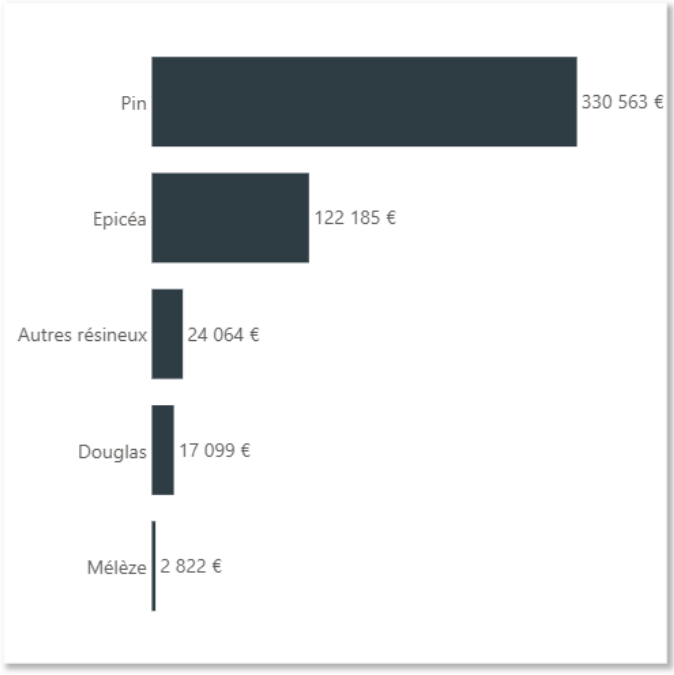

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR TYPE DE PRODUIT

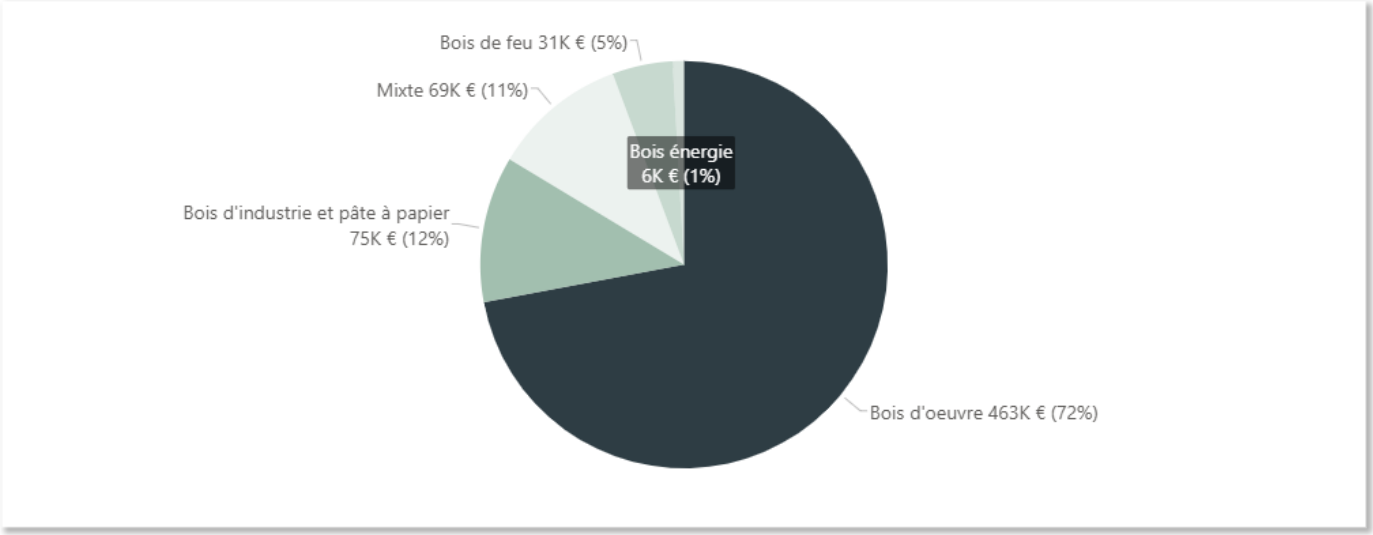

PRIX MOYEN AU M3 PAR TYPE DE PRODUIT

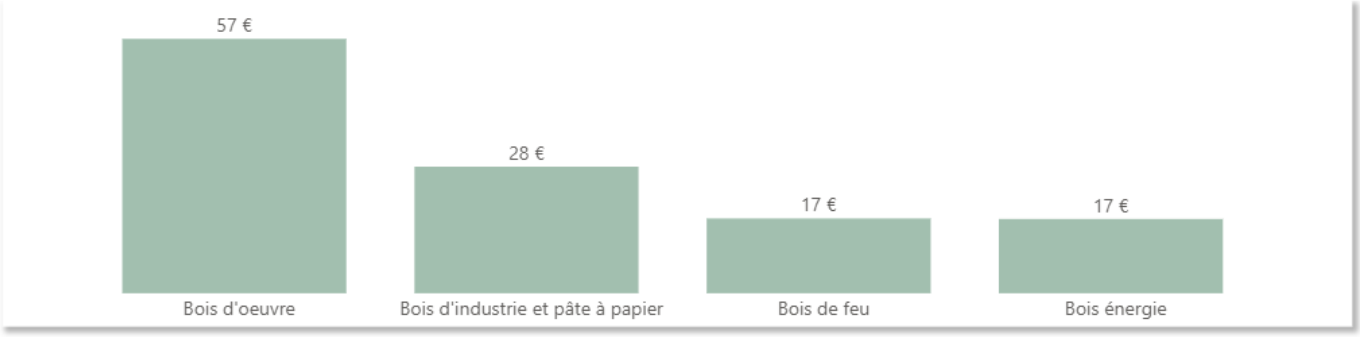

RISQUES

L'investissement dans les Actions de la SAS France Valley Foncière Europe est réservé aux personnes susceptibles, par leur connaissance et leur souci de diversification des placements financiers, de prendre en compte les particularités de cette forme d'investissement. Il présente un certain nombre de risques, notamment :

Risque de perte d'une partie ou de la totalité du capital : le fonds n'offre pas de garantie en capital ; ce type d'activité connaîtra les évolutions et les aléas du marché de la sylviculture et la valeur du patrimoine pourra être impactée par des évènements climatiques ou sanitaires.

Risque d'exploitation et sur les revenus : exposition à un risque de perte, lié notamment à la variation de la production en qualité, en volume et en valeur, le prix du bois n'étant pas constant dans le temps. En outre, l'exploitation forestière est soumise aux aléas climatiques tels que les tempêtes, le gel, la grêle, les incendies et, de manière générale, les catastrophes naturelles ainsi que les risques phytosanitaires. Les fonds sont également exposés à un risque de baisse des marchés et de mévente du produit des coupes de bois, lesquels peuvent dégrader les revenus ;

Risque de liquidité : la liquidité est fonction des demandes de souscription ou d'acquisition d'Actions enregistrées par le Gérant. Aucune garantie ne peut être apportée sur le délai de revente des Actions ou sur le prix de cession ;

Risque de change : les fonds investissent dans l'UE exclusivement, mais certains pays n'ont pas adopté l'Euro comme monnaie, aussi peuvent-ils être exposés au risque de change.

Blocage des parts : l'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que, en contrepartie des avantages fiscaux, leurs fonds sont soumis à une contrainte de blocage. Les investisseurs potentiels sont invités à consulter leurs propres conseils préalablement à leur investissement dans des Actions du fonds, notamment afin d'appréhender leur situation fiscale particulière. La législation fiscale en vigueur à ce jour est susceptible d'évoluer.

Risque de durabilité : il existe des risques ESG, ou risques de durabilité, correspondant à des évènements ou situations dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'ils surviennent, pourraient avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Risque de crédit : les parts peuvent être souscrites dans le cadre d'un achat à crédit et la SAS peut également recourir à l'emprunt. En cas de défaillance de l'investisseur à rembourser son crédit ou en cas de difficulté de la SAS à honorer ses engagements financiers, cela pourrait entraîner des pertes pour l'investisseur, y compris la perte totale du capital investi. Il est important de noter que l'effet de levier lié au recours à l'emprunt peut amplifier les pertes en cas de baisse des performances de la SAS.

Risque lié à l'inflation : La performance du fonds n'est pas indexée à l'inflation. Par conséquent, le rendement corrigé de l'inflation pourrait être moindre si l'inflation était supérieure au rendement espéré du produit. Cela implique que la valeur des parts peut diminuer, en fonction des performances et des fluctuations du marché de la sylviculture, entraînant une perte partielle ou totale du capital investi.

Il est rappelé, en outre, que préalablement à toute souscription d'Actions des fonds, les Statuts, le Document d'Informations Clés (DIC), le Bulletin de Souscription, le dernier Bulletin Semestriel d'information et le dernier Rapport Annuel doivent être remis à l'investisseur. Ces documents sont disponibles auprès de votre conseiller financier.



CRÉDIT PHOTO : © FRANCE VALLEY • © ADOBE STOCK

FRANCE VALLEY
Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF
sous le numéro GP-14000035
SAS à Directoire à capital variable, au capital minimum de 250.000€
56 avenue Victor Hugo - 75116 Paris
RCS Paris 797 547 288
Relations Associés: 01 82 83 33 85 - associes@france-valley.com

France Valley
INVESTISSEMENTS